

resiliation contrat de travail

Par kzu, le 25/03/2019 à 19:38

bonjour

je travailla actuellement pour une entreprise de courtage et d'assurance.

depuis 2011 j'y suis en tant que commercial et en fevrier de cette année je vends une autre marque du groupe et a cette occasion j'ai du signé un nouveau contrat, avec une nouvelle entité juridique mais avec une periode d'essai de trois mois renouvellable une fois.

avant de signer ce contrat je n'ai pas demissionné ni recu n'importe quelle compensation mais j'ai toujours le meme numero de telephone, la meme voiture de fonction etc...

j'ai un mail du directeur commercial qui me dit garder les avantages de l'ancienneté.

je subit une pression classique en fait dont l'objectif depuis un an est de me donner envie de quitter l'entreprise.

j'aimerais le faire mais est-ce que je peux demander une ruprure conventionnelle malgre cette periode d'essai dans ce contrat? n'y a t-il pas une erreur quelque part comme je suis dans une societe du meme groupe depuis le debut?

si je peux avoir une reponse sur ce serait extra.

merci beaucoup d'avance

eric